

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD
DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2026**

Le Conseil municipal a été convoqué en date du 28 janvier 2026, pour une séance initialement prévue le 19 février 2026. Un courriel de report a été adressé le 10 février 2026, déplaçant la séance au 23 février 2026, pour une séance ordinaire sous la Présidence de M. Bertrand IVAIN, Maire. Toutefois, la convocation définitive n'a pas été envoyée, ce que Monsieur BROBST a signalé au Conseil.

Etaient présents : Mmes Séverine GASSER, Brigitte MOSER, Sylvie REICHEL, MM. Daniel BROBST, Bertrand BUCH, Sylvain DELCLOS, Bertrand IVAIN, Matthieu PETER, Hubert SCHWARTE, Pascal SIEGRIST, Christian STIMPFLING.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle DOCKWILLER a donné procuration à M. Pascal SIEGRIST pour voter en son nom
Mme Elise ROESLIN a donné procuration à M. Bertrand IVAIN pour voter en son nom
Mme Vanessa KUHN a donné procuration à Mme Sylvie REICHEL pour voter en son nom
Mme Sandrine ENDERLIN a donné procuration à M. Christian STIMPFLING pour voter en son nom

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier compte rendu de réunion
3. Comptes rendus par les délégués des réunions des différentes structures intercommunales.
4. Urbanisme
5. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
6. Affectation des résultats
7. Attribution de subventions pour l'exercice 2026
8. Elections Municipales – Tenue du bureau
9. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil que les points 5 et 6 inscrits à l'ordre du jour, relatifs à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) et à l'affectation des résultats, ne peuvent être examinés.

En effet, une panne nationale affectant les services de la Direction Générale des Finances Publique (DGFIP) bloque l'accès à l'application dédiée. Nous n'avons aucune visibilité quant à la date de réouverture de l'outil.

En conséquence, les points 5 et 6 sont reportés à une séance ultérieure, dès rétablissement de l'application.

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christian STIMPFLING est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément aux articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 08 décembre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Christian STIMPFLING.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à la modifier.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal du Conseil municipal du 08 décembre 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

3 - COMPTES RENDUS PAR LES DELEGUES DES REUNIONS DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

Territoire Energie Alsace – 16 décembre 2025 – BANTZENEHIM – Pascal SIEGRIST

Monsieur SIEGRIST, qui a assisté à la réunion, présente au Conseil les informations suivantes :

- Le gouvernement propose de transférer au département la compétence « décision réseaux » actuellement exercée par les communes. Le syndicat exprime son opposition, estimant que la compétence communale fonctionne très bien.
- Le Territoire d'Energie Alsace verse environ 500 000€ par mois de subventions. Un retard lié à la caisse de l'Etat devrait être régularisé d'ici la fin du 1^{er} trimestre. Une avance bancaire a été réalisé pour éviter tout impact sur les communes et les entreprises.
- Un bâtiment a été acquis pour le futur local du TEA pour 1 250 000€, auxquels s'ajouteront 450 000 à 800 000€ de travaux. Le bâtiment actuel est estimé à 450 000€. La maîtrise d'ouvrage représenterait un coût de 33 000€.
- Concernant Climaxion, les aides à la transition écologique ou énergétique pourraient connaître une année blanche en 2026.

BRIGADE VERTE – Conseil Syndical – 17 février 2026 – COLMAR – Séverine GASSER

Mme GASSER, qui a assisté à la réunion, présente au Conseil les informations suivantes :

- Le budget primitif a été établi et présenté
- Signature d'un protocole avec le préfet du Haut-Rhin autorisant, sous conditions, le port d'une arme longue pour les brigadiers afin d'abattre le gibier agonisant. Une démarche similaire sera engagée auprès du préfet du Bas-Rhin. Les 380 communes d'Alsace seront libres d'autoriser ou non ce type d'arme. Pour limiter les coûts, seuls les brigadiers titulaires du permis de chasse seraient dans un premier temps équipé.
- Deux loups ont été observés dans le Jura alsacien, avec des dégâts signalés.
- La cotisation d'adhésion augmente de 0,10€ par habitant et 0,10€ par hectare, soit 0,20€ au total.
- La nomination d'un nouveau directeur adjoint, M. Kevin SCHNEIDER, ancien brigadier, qui épaulera Mme PETER.
- La commune ne figure pas dans la liste des zones dangereuses pour les moustiques. Cette liste jugée obsolète par certaines communes et dont la mise à jour est demandée.

EPAGE – 13 février 2026 – Manspach – STIMPFLING Christian

Monsieur STIMPFLING, qui a assisté à la réunion, présente au Conseil les informations suivantes :

- Monsieur DIETMANN, président de l'Epage, ne se représentera pas pour le prochain mandat. Il a présenté une rétrospective de son action depuis 1992, rappelant les réalisations accomplies ainsi que les projets restant à mener.
- Les cotisations n'augmenteront pas.
- Plusieurs intervenant ont pris la parole au cours de cette réunion sur différents points.

4 – URBANISME

Permis de construire :

- La SCI TINOCO, représentée par M. COSTE, a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation d'un logement avec abri pour véhicules et stationnement vélos rue Principale à côté de chez M. BATT. Le permis a été accordé le 16 février 2026.

Permis de démolir :

- La société EXA Infrastructure a sollicité un permis de démolir pour la destruction d'un bâtiment d'amplification fibre. Il s'agissait d'une régularisation, le bâtiment ayant déjà été démolit au moment de la demande. Le permis a été accordé le 21 janvier 2026.

Déclaration préalable :

- Monsieur LOSTUZZO Claudio, domicilié au 52 rue Principale a déposé le 19 janvier 2026 une déclaration préalable pour la construction d'une clôture en limite de propriété. La demande a été accordée le 21 janvier 2026.

5 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2026

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,
Considérant les propositions d'attributions de subventions communales aux associations,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention en 2026 aux associations suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 400.- €
- Chorale Sainte-Cécile : 400.- €
- A.P.P. « Le Goujon » : 400.- €
- Conseil de Fabrique de l'Eglise : 400.- €
- Comité de rénovation de l'église paroissiale de Saint Bernard : 400.- €
- Les Restaurants du Cœur : 120.-€
- APALIB : 120.- €
- APAMAD : 120.- €
- UDSP : 280.- €
- Association Mieux vivre à St Morand – EHPAD Altkirch : 120€

DIT que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026, article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

6 – ELECTIONS MUNICIPALES – TENUE DU BUREAU

Président du bureau de vote : Monsieur Bertrand IVAIN

Dépouillement : à partir de 18h00

Monsieur le Maire propose à Matthieu PETER et Daniel BROBST, une place d'assesseurs aux membres de la seconde liste, sur chaque créneau horaire pour la tenue du bureau de vote.

| | | | |
|---------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 8h00 - 10h00 | 2 nd liste | Bertrand IVAIN | Bertrand BUCH |
| 10h00 – 12h00 | Daniel BROBST | Sylvie REICHEL | Séverine GASSER |
| 12h00 – 14h00 | | Matthieu PETER | Hubert SCHWARTE |
| 14h00 – 16h00 | Pascal SIEGRIST | 2 nd liste | |
| 16h00 – 18h00 | Christian STIMPFLING | Sylvain DELCLOS | 2 nd liste |

Les créneaux encore disponibles seront proposés aux membres du Conseil municipal absents lors de la réunion.

7 – DIVERS

- **Survol de drone – ENEDIS** : Un bureau d'étude mandaté par **ENEDIS** procédera à l'inspection des lignes Haute-Tension situées à proximité de bâtiments communaux. Cette inspection sera réalisée au moyen d'un **drone professionnel** afin de vérifier l'état des supports, câbles et équipements aériens. Plusieurs interventions sont prévues entre **mars et juin 2026**.
- **Carnaval** : L'**association des parents d'élèves** organisera un carnaval le **samedi 21 mars 2026** avec un défilé dans les rues du village.
- **Nettoyage – rue du Moulin** : Monsieur SCHWARTE sollicite un nettoyage de la végétation située rue du Moulin en face de chez Monsieur MAISE.
- **Documents budgétaires** : Monsieur BROBST interroge Monsieur le Maire sur la tenue d'une nouvelle séance afin de voter les documents budgétaires. Monsieur le Maire indique qu'en l'absence de visibilité sur le rétablissement de l'application de la DGFIP, aucune date ne peut être fixée à ce stade.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Monsieur le Maire
Bertrand IVAIN



Secrétaire de Séance
Christian STIMPFLING

